

DELIBERATION N° 2020-377

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 09h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 10 décembre 2020 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, M. Rémi GENIS, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, Mme Christine ROUZAUD DANIS, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, M. Bernard REYES, M. Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Catherine PUJOL, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Pierre PARRAT, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE.

REPRESENTE(S) : Marion BRAVO, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON, Sophie BLANC, ayant donné pouvoir à Marie BACH, Danielle PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine ROUZAUD DANIS, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, ayant donné pouvoir à Sandrine SUCH, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Véronique DUCASSY, ayant donné pouvoir à André BONET, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Max SALINAS, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Frédéric GOURIER, Laurence PIGNIER, ayant donné pouvoir à Bernard REYES, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Soraya LAUGARO, David TRANCHECOSTE, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Christelle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Rémi GENIS, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre-Louis LALIBERTE

=====

Interventions des services de la Ville concernant la sécurisation de terrains appartenant à des propriétaires privés - Approbation d'une grille tarifaire

M. Jacques PALACIN expose :

Mes chers collègues,

Le service Parc Automobile de la Ville est appelé à intervenir, en heures ouvrables, de nuit ou le week-end, afin de sécuriser des terrains privés lorsque les propriétaires sont dans l'incapacité de les réaliser. Les propriétaires sont régulièrement contactés par les services de la Police Municipale afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour la mise en sécurité de leur bien.

Cependant, il arrive fréquemment qu'il soit difficile de les joindre (nuit, week-end) ou encore, que ceux-ci ne prennent aucune disposition.

Considérant que ces interventions de sécurisation sont effectuées par les agents de la Division du Parc Automobile dans le cas d'occupation illégale, d'incendie, de dépôt sauvage de déchets, ou de dangers imminents (chute d'arbres, balcons, toitures ou objets dangereux etc....

Considérant que divers engins et personnels spécialisés sont nécessaires pour mener à bien ces opérations.

Afin que la Ville puisse se faire rembourser des frais engagés pour autrui, il convient de



facturer aux propriétaires privés les services du Parc Automobile de la Ville et d'appliquer la grille tarifaire ci-dessous couvrant les différentes interventions :

Désignation	Forfait ½ journée heures ouvrables TTC	Forfait journée heures ouvrables TTC	Heure supplémentaire au-delà de la journée heures ouvrables TTC	Forfait ½ journée nuit, dimanche et jour férié TTC	Forfait journée nuit, dimanche et jour férié (8 heures) TTC	Heure supplémentaire nuit, dimanche et jour férié TTC
Intervention d'un véhicule ou engin (*) municipal avec 1 chauffeur	250 €	500 €	72,50 €	350 €	700 €	145 €

(*) Poids lourds, engins de travaux publics, nacelles, élévateurs etc...

Tarif applicable au prorata du nombre d'engins nécessaires à la réalisation de l'opération.

Matériaux :

Désignation	Prix TTC à la tonne
Enrochement	23,00 €
Terre	8,00 €
Gravillon (31,5)	11,60 €
Enrobé à froid	144,00 €

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la grille tarifaire ci-dessus énumérée afin que la Ville facture aux propriétaires privés les interventions de sécurisation de leurs biens,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

55 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20201217-132783-DE-1-1

Accusé reçu le : 24/12/2020

Affiché le : 24/12/2020

M. Jacques PALACIN, Pour le Maire l'Adjoint délégué